



Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral de sociétés carabine 10m (CFS C-10) ¹

Edition 2021/2022 - Page 1

Doc.-N° 5.12.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Concours fédéral de sociétés carabine 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes :

1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral de sociétés carabine 10m (CFS C-10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2. Annonce

2.1 Responsable du concours

Toute la correspondance est à adresser au responsable du concours (RC) CFS C-10:

Rolf Binz, Huntelweg 87, 4586 Kyburg-Buchegg

Tél. P. : 032 661 17 09

Courriel: rolf.binz@swissshooting.ch

2.2 Centrale d'annonce des membres de la Fédération

Les Membres de la Fédération (MF) désignent pour leur territoire un responsable CFS C-10. Ce dernier annonce au RC CFS C-10 au plus tard jusqu'au **1^{er} septembre 2021** les dates et les installations de tir 10m.

2.3 Installation de tir 10m

Chaque société tire dans son installation de tir 10m. La Division carabine 10/50m peut autoriser des exceptions.

2.4 Cartes-couronne

Les MF commandent les cartes-couronne, directement et à leurs frais, auprès de l'intendant des cartes-couronne:

Ulrich Hirsbrunner, Grenzstrasse 23, case postale, 2558 Aegerten

Tél. P. : 032 373 22 50

Courriel: hirsbrunneru@bluewin.ch

3. Matériel

La commande de matériel doit être effectuée avant le **1^{er} septembre 2021**:

- des listes de participants, listes de classement des sociétés, feuilles de calcul et formulaires de rapport peuvent être obtenus auprès du RC CFS C-10 (par courriel).
- les feuilles de stand et cartes des tireurs sportifs sont expédiées par le RC CFS-C10.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4. Résultats obligatoires

70 pourcents des tireurs licenciés de chaque société, ou pour le moins six tireurs seront pris en compte comme résultats obligatoires. Lors du calcul, il y a lieu d'arrondir les fractions de moins de 0,5 vers le bas et les fractions de 0,5 et plus vers le haut.

5. Programme de tir

Le programme comporte les cibles exercice et société.

- Cible à 10 points
- Positions :
 - a) debout appuyé
 - Juniors U10 - U15 (2014 - 2008)
 - Seniors (1976 - 1963)
 - Vétérans (1962 - 1953)
 - Seniors-vétérans (nés en 1952 et plus âgés)
 - b) assis appuyé
 - Seniors-vétérans (nés en 1952 et plus âgés)
 - c) debout à bras franc toutes les classes d'âge (nés en 2014 et plus âgés)

5.1 Cible exercice

Des passes d'exercices en nombre illimité sont autorisées avant chacune des deux passes société.

5.2 Cible société

Deux passes à 10 coups, coup par coup. En cas de tir sur cible en carton, on ne doit tirer qu'un seul coup par visuel.

6. Questions administratives

- 6.1 Le nombre des membres licenciés par société est fixé le **15 novembre 2021** par les MF sur la base des données de l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS).
- 6.2 En cas de litige lors du calcul du résultat d'une société, cette dernière s'adressera au responsable des MF. Les résultats ne seront remis au RC CFS C-10 que lorsqu'ils auront été définitivement vérifiés.
- 6.3 Si une société ne participe pas au CFS C-10 pendant une année, elle sera reléguée dans la catégorie de performance inférieure pour la saison suivante.
- 6.4 Les responsables des MF peuvent obtenir le logiciel (fichier Excel) pour le calcul des résultats des sociétés auprès du RC CFS C-10 (par courriel). Les MF ne peuvent faire usage de leurs propres logiciels que lorsque ceux-ci correspondent aux documents officiels de la FST.

7. Distinctions et limites

Des distinctions seront remises sous forme de cartes-couronnes et des cartes de tireur sportif.

| 7.1 Limites de distinction | | | | | |
|----------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|-----------------------|
| a) debout appuyé | | | | | |
| Classe d'âge | Juniors U10 - U15 | | Seniors | Vétérans | Seniors-vétérans |
| Année de naissance | 2014 - 2008 | | 1976 - 1963 | 1962 - 1953 | dès 1952 et plus âgés |
| Points | 156 | | 176 | 170 | 164 |

| b) assis appuyé | | | | | |
|------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------|-----------------------|
| Classe d'âge | | | | | Seniors-vétérans |
| Année de naissance | | | | | dès 1952 et plus âgés |
| Points | | | | | 170 |
| c) debout à bras franc | | | | | |
| Classe d'âge | Juniors U10 - U17 | Juniors U19 - U21 | Elite / Seniors | Vétérans | Seniors-vétérans |
| Année de naissance | 2014 - 2006 | 2005 - 2002 | 2001 - 1963 | 1962 - 1953 | dès 1952 et plus âgés |
| Points | 152 | 156 | 160 | 156 | 152 |

8. Finances / Frais de participation

Redevances en faveur de la FST, pour chaque participant:

- part des frais du CFS C-10 Fr. 2.40
- contribution de sport et de formation Fr. 0.60

Le montant total de Fr. 3.00 par participant sera facturé aux MF par le Secrétariat général de la FST.

9. Retour du matériel

Le matériel doit être retourné dans un délai de trois semaines après le dernier jour de tir, mais au plus tard jusqu'au **15 avril 2022**.

Tous les documents doivent être datés et signés.

10. Classements

Les classements de chaque classe de performance seront publiés sur le site internet de la FST «www.swissshooting.ch».

11. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CFS C-10 de la saison 2020/2021 du 11 mai 2020;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 17 août 2021;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller
Chef de la Division
Carabine 10/50m

Rolf Binz
Responsable du
concours CFS C-10